

PROCES- VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 13 mai 2019.

Le treize mai deux-mil dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Véronique GUERLIN, Marie-José BLANQUET, Fabienne DUTEIL, Anne-Sofia GUIGANTON, Messieurs Marc PINEL, Grégory HUCHETTE, José PASSET, Christophe SPAULT, Serge VITTAZ, Marcel WAROUX.

Étaient absents excusés : Monsieur Gérard BOUDESOCQUE (Pouvoir à Madame Marie-José BLANQUET)

Début de séance : 19h00

Secrétaire de séance : Monsieur José PASSET

Date de convocation : 07/05/2019

Date d'affichage : 07/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

Complément d'aménagement de l'aire de jeux du parc Léonce CARON, demande de subvention LEADER (modification délibération n°22/2019)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de bénéficier de subvention LEADER.

Ce programme européen vise notamment à favoriser et développer les services de proximité grâce aux initiatives locales. La commune de Rivecourt souhaite développer des équipements sportifs et de plein air dans le parc Léonce Caron.

Madame GUERLIN présente le complément d'aménagement de l'aire de jeux projeté constitué d'une table de ping-pong, d'un manège-tourniquet, d'une balançoire et de 3 éléments de parcours sportif.

Le projet s'élève à 10 621.80 € H.T mobilier et pose comprise.

DEPENSES	MONTANT (€ HT)	RESSOURCES	MONTANT (€ HT)
Équipements et pose	10 621.80	Aide Région	
		Aide Département	
		Aide EPCI	
		Aide LEADER	8 497.44
		Autofinancement	2 124.36
TOTAL		TOTAL	10 621.80

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, valide le plan de financement ci-dessus exposé, sollicite une aide LEADER au titre de la fiche action N°2 ; accepte de prendre en charge par l'auto-financement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel ; autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.



Le Maire,
Annick LEFEBVRE.